



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 4 b) de l'ordre du jour

Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts
des communications nationales des Parties
non visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport intérimaire et des rapports techniques du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention sur l'exécution de son plan de travail pour 2017¹.
2. Le SBI s'est félicité des progrès accomplis par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son plan de travail pour 2017², notamment :
 - a) De deux ateliers régionaux de formation pratique concernant les informations à communiquer sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés³, au cours desquels 80 experts provenant de 60 Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) ont été formés. Le SBI a remercié les Gouvernements cambodgien et sud-africain ainsi que le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Pretoria d'avoir accueilli ces ateliers. Ceux-ci ont été organisés en collaboration avec le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I⁴. Le SBI a accueilli avec satisfaction les contributions du Programme mondial d'appui à la bonne organisation de ces ateliers ;
 - b) Des supports pédagogiques actualisés sur :
 - i) L'établissement et la notification des mesures d'atténuation et de leurs effets dans les rapports biennaux actualisés⁵ ;

¹ FCCC/SBI/2017/15, FCCC/SBI/2017/12, FCCC/SBI/2017/16 et FCCC/SBI/2017/17.

² De plus amples informations sur le Groupe consultatif d'experts sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/2608>.

³ Le rapport sur les deux ateliers régionaux de formation pratique est publié sous la cote FCCC/SBI/2017/17.

⁴ Administré conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

⁵ Consultable à l'adresse <http://unfccc.int/7915.php>.



- ii) L'établissement des inventaires nationaux des gaz à effet de serre⁶ ;
- iii) L'établissement des rapports biennaux actualisés : besoins en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités et appui reçu⁷ ;
- c) D'un outil technique qui permet aux Parties de se préparer et de participer aux consultations et analyses internationales⁸ ;

d) De sept séminaires en ligne, auxquels ont pris part 287 participants : quatre séminaires sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, deux sur les mesures d'atténuation et un sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Constatant que ce type de séminaire pouvait toucher un large public de professionnels, le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à poursuivre cette activité ;

e) Du programme de formation, évoqué au paragraphe 4 de la décision 20/CP.19, visant à accroître la capacité des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention de procéder à une bonne analyse technique des rapports biennaux actualisés⁹. Le SBI a noté que 55 nouveaux experts avaient suivi avec succès le programme de formation en 2017 et remplissaient les conditions requises pour faire partie des équipes d'experts techniques qui procèdent à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés. Il a encouragé les experts inscrits au fichier des experts de la Convention qui n'avaient pas suivi cette formation à le faire ;

f) De la poursuite des cours de formation en ligne sur l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, qui sont disponibles grâce au système de gestion de l'apprentissage du secrétariat¹⁰. Au total, 126 experts s'étaient inscrits à ces cours au 6 novembre 2017. Le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à continuer d'actualiser ses cours de formation en ligne ;

g) De la mise à jour de la plate-forme en ligne du Groupe consultatif d'experts, dénommée « e-Network »¹¹, qui permet aux usagers d'avoir accès à des informations sur l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, de rechercher dans une base de données les experts qui peuvent apporter une aide et de dialoguer virtuellement avec le Groupe consultatif d'experts et d'autres usagers du réseau.

3. Le SBI a pris note des problèmes et des obstacles rencontrés ainsi que des enseignements et des meilleures pratiques à retenir recensés dans le rapport intérimaire et les rapports techniques dont il est question ci-dessus au paragraphe 1. Il a engagé le Groupe consultatif d'experts, conformément à son mandat, à les prendre en considération dans l'assistance technique accordée aux Parties non visées à l'annexe I et à faciliter la coopération avec les partenaires intéressés, s'il y avait lieu.

4. Le SBI a pris note du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2018, notamment les domaines d'intervention ci-après :

a) Intensifier, compte tenu des difficultés rencontrées en matière d'appui financier, la collaboration avec les partenaires intéressés pour mettre en œuvre les activités essentielles prévues ;

b) Créer dans les différentes régions un réseau officiel d'experts et de professionnels associés au processus d'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, qui servira de relais au Groupe consultatif pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes ;

⁶ Consultable à l'adresse <http://unfccc.int/349.php>.

⁷ Voir la note de bas de page 5.

⁸ Consultable à l'adresse <http://unfccc.int/8621.php>.

⁹ De plus amples informations sur le programme de formation sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/9279.php>.

¹⁰ Il est possible d'accéder aux cours de formation en ligne sur le système de gestion de l'apprentissage à l'adresse <http://unfccc.int/349.php>, où sont également disponibles les supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

¹¹ <http://www4.unfccc.int/sites/enet/SitePages/Home.aspx>.

c) Renforcer les activités de communication et de sensibilisation afin que les parties prenantes aient une meilleure compréhension des outils et des possibilités de formation offertes par l'intermédiaire du Groupe consultatif d'experts pour l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés ;

d) Jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir et favoriser la collaboration avec les partenaires intéressés, en fournissant des conseils et orientations stratégiques propres à répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I en ce qui concerne l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

5. Le SBI a noté avec préoccupation que l'atelier régional de formation pratique sur l'élaboration des mesures d'atténuation et leur présentation dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, destiné aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, n'avait pas pu être organisé en 2017 faute de ressources financières suffisantes.

6. Le SBI a rappelé les dispositions et procédures¹² prévues pour financer le budget du secrétariat au titre de la Convention et les décisions pertinentes de la Conférence des Parties et a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités que le Groupe consultatif d'experts devrait entreprendre, avec le concours du secrétariat, pour exécuter son programme de travail pour 2018, mentionné ci-dessus au paragraphe 4¹³. Il a également invité les programmes et organismes multilatéraux à collaborer avec le Groupe consultatif d'experts, selon qu'il conviendra, en vue d'apporter aux Parties non visées à l'annexe I un appui technique pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

7. Le SBI a demandé que le secrétariat entreprenne les activités prévues dans les présentes conclusions sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

¹² Voir décision 15/CP.1, annexe I.

¹³ Voir l'annexe du document FCCC/SBI/2017/15 pour le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2018.